



COMITÉ de direction

Actualités et perspectives

CONTEXTE

Dans un peu plus d'un mois, les Français seront appelés aux urnes pour élire leurs Députés européens. Le résultat qui s'annonce semble s'apparenter à un **séisme politique** alors que 46% seulement des électeurs prévoient d'aller voter. Le Rassemblement National est largement en tête des intentions de vote, suivi de la liste Renaissance qui se trouve désormais quasiment dans la marge d'erreur avec la liste PS de Place publique. LFI, EELV et les Républicains font, quant à eux, jeu égal entre 7 et 8%. Reconquête se maintient pour l'instant au-dessus de la barre des 5%. Ces élections ne seront pas sans conséquence sur l'image du Gouvernement et du Premier ministre et il est peu probable que la parenthèse olympique vienne freiner cette tendance.

Par ailleurs, même si la France n'a pas été dégradée par les agences de notation, la situation des finances publiques est particulièrement préoccupante et contraindra le Gouvernement à des annonces budgétaires impopulaires à la rentrée, dans le cadre du projet de Loi de finances. Dans ce contexte, il convient de prioriser nos actions de lobbying et de définir nos lignes rouges et buts de guerre.

ENQUÊTE D'OPINION AUPRÈS DES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS

Quels enseignements peut-on tirer de la dernière enquête trimestrielle d'opinion, les entreprises ayant répondu entre la mi-mars et la mi-avril : **pas (encore ?) de retournement d'opinion à ce stade.**

- Comme attendu, le climat des affaires est resté favorable au 1^{er} trimestre.
- Néanmoins l'ensemble des indicateurs avancés de la conjoncture sont orientés à la baisse (activité future, carnets de commandes et effectifs futurs). S'il n'y a pas, à ce stade, de décrochage (les soldes d'opinion restant supérieurs à la moyenne de long terme), on peut dire que cette enquête signe la fin de l'optimisme.
- Depuis deux trimestres, la contrainte climatique est forte et bien supérieure à la normale des trimestres concernés.
- Le sujet des délais de paiement gagne de nouveau en importance : en avril 2024, près d'une entreprise sur 3 constatent un allongement des délais de paiement client (un niveau jamais atteint depuis avril 2013).

DÉLAIS DE PAIEMENT

Mise en place du groupe de travail Chorus Pro « Calcul des délais de paiement par les acheteurs publics »

La combinaison déterminante à même d'améliorer les délais de paiement publics, consistant **en l'impossibilité technique d'annuler une facture sur Chorus Pro et l'automatisme du paiement des intérêts moratoires**, va être traitée dans le cadre d'un groupe de travail piloté par l'Observatoire des délais de paiement le 21 mai 2024.

Publication des délais de paiement des collectivités territoriales

Les délais de paiement 2023 des plus de 17 000 collectivités territoriales (> 3500 hab.) ont été publiés le 16 avril 2024 sur le site data.gouv.fr. Depuis ces dernières années, la FNTP avait demandé à plusieurs reprises, dans le cadre des travaux de l'Observatoire des délais de paiement, que cette obligation de publication des délais de paiement des collectivités soit respectée (loi PACTE).

La Direction des Affaires Juridiques élabore actuellement par Régions (et au niveau départemental) un **état précis des indicateurs par typologie d'acheteurs** (communes, communautés de communes, métropoles, départements et régions) et par « bons et mauvais » élèves.

Il ressort d'une première analyse, des disparités parmi ces différentes collectivités : les Outre-mer paient toutes hors délai, certaines métropoles sont parmi les mauvais payeurs (Métropole Européenne de Lille, Métropole Toulon Provence Méditerranée, Nantes Métropole) tandis que d'autres sont les bons élèves (Brest Métropole, Métropole du Grand Paris, Clermont Auvergne Métropole).

Une analyse approfondie sera finalisée semaine début mai et communiquée à **chacune des FRTP et aux syndicats de spécialité.**

ÉCHANGE AVEC PATRICE VERGRIETE

Alain Grizaud a rencontré ce lundi en compagnie de Jean-Pierre Paseri et Thierry Méline, **Patrice Vergriete**, ministre délégué chargé des Transports.

ASSISES DE LA ROUTE

La FNTP et Routes de France participeront aux prochaines Assises de la Route organisées par l'Association des Départements de France, le 12 juin prochain. Alain Grizaud sur le volet financement, Jean-Pierre Paseri sur le volet transitions et innovations routières. À cette occasion, la FNTP souhaite adopter un manifeste commun avec l'Association des Départements de France et, le cas échéant, l'Association des Maires de France.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Trois rapports sont sortis en rafale émanant de la Cour des Comptes, d'I4CE et de l'OCDE. **Chacun est un appel à l'action, ils mettent tous en évidence l'urgence d'une stratégie étatique plus cohérente pour affronter les défis du changement climatique, en soulignant la nécessité d'une meilleure base scientifique et de la mise en place des financements adéquats.** Si l'on se reporte au début de nos travaux avec Carbone 4, où nous avons eu tant de mal à chiffrer même approximativement le R de résilience, avec un sujet qui avait du mal à exister, semblant secondaire par rapport à la décarbonation, du chemin « politique » a été parcouru dont on verra s'il se traduit en travaux supplémentaires.

Sur le principe des études de marchés déjà réalisées sur la décarbonation (aménagements cyclables, recyclage des friches, gaz renouvelable, renaturation des cours d'eau, infrastructures de recharge et en cours de finalisation, photovoltaïque), **nous allons lancer des études économiques sur les marchés de l'adaptation**. Le premier pourrait être autour de la végétalisation des villes.

L'ÉCOLE TP.DEMAIN, L'ÉCOLE DE TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE DES TRAVAUX PUBLICS

Il s'agit d'un projet nouveau, inédit et un peu complexe de prime abord, les interrogations sont donc pleinement légitimes. Dans la construction des parcours pédagogiques, nous avons à cœur d'associer tout au long de leur construction l'ensemble des experts et des administrateurs et entreprises de la FNTP intéressées.

Sur le Génie Écologique, deux séminaires de travail réunissant des entreprises sont organisés en Région (Auvergne – Rhône-Alpes et Pays-de-la-Loire). Un séminaire de travail dédié aux spécialités est également organisé le 13 mai prochain.

Une démarche similaire s'organise également sur la gestion résiliente de l'eau de chantier.

Afin d'acculturer nos entreprises à l'arrivée prochaine d'une offre de formation inédite, voici le lien vers le questionnaire « Génie Écologique » qui sera diffusé dans la prochaine newsletter APLP : <https://hnqv4ee1p7g.typeform.com/to/HxNwfAGz>

Enfin, nous allons commencer à diffuser tous les 15 jours des capsules formation de l'Axa Climate School en mode « teasing » de l'école. Vous trouverez ci-joint le plan et le calendrier envisagé :

Capsule 1 introductive	Module 1A	15/05/24
	Module 1B	29/05/24
Capsule 2 économie circulaire	Module 2A	12/06/24
	Module 2B	26/06/24
Pause d'été		
Capsule 3 RSE focus achats responsables	Module 3A	04/09/24
	Module 3B	18/09/24
Capsule 4 biodiversité	Module 4A	02/10/24
	Module 4B	16/10/24
Capsule 5 eau & ressources	Module 5A	30/10/24
	Module 5B	13/11/24
Capsule 6 risques climatiques & stratégie de décarbonation	Module 6A	27/11/24
	Module 6B	11/12/24

Sur l'offre de formation, où en sommes-nous ?

Tout d'abord, il est important de souligner que nous travaillons sur l'ensemble de ces parcours avec l'investissement de la Direction de la Transition Écologique et Valérie David assurera la supervision scientifique au fil de l'eau. La DTE est à la fois commanditaire et AMO sur de nombreux programmes.

Quelques exemples de formations :

- Performance environnementale dans les marchés publics
- Gestion résiliente de l'eau
- Génie écologique
- Biodiversité – LUCEE-TP
- SEVE
- Recyclage
- SEVE
- Bilan carbone
- Adaptation des infrastructures

ENVIROTOUR

La Direction de la Transition Écologique se rapproche des FRTP volontaires pour proposer un ENVIROTOUR, événement en région qui vise à présenter les outils de la transition écologique élaborés par la FNTP et interagir avec les adhérents des FRTP et les MOA intéressés, en se basant sur les meilleures pratiques, projets exemplaires et autres sujets régionaux en lien avec la transition écologique. La première session est prévue le 20 juin en Limousin.

RETOUR SUR INTERNET

Un **mélange entre l'enthousiasme de l'innovation et l'étonnement face au manque de maturité des solutions proposées**. Avec deux sous-jacents : en dehors de tout jugement sur la dimension technique, le modèle économique des engins électriques affichés trois fois plus chers que des engins thermiques n'est pas pour le moment trouvé (exemple concret : le peu de matériel électrique dont dispose Kiloutou est 25 à 30% moins loué que la moyenne de son matériel TP) ; le foisonnement des solutions proposées aux entreprises va de pair avec un risque accru d'investissements échoués et donc de mise en danger des entreprises. « Cri du cœur d'un participant » : on ne peut pas avoir 6 énergies différentes sur un chantier.

Sur le biocarburant : le pari qui peut être fait sur la disponibilité de volumes suffisants pour les engins de TP, tient au fait que la demande va diminuer pour les véhicules particuliers dans un premier temps et pour les poids lourds dans un second, au fur et à mesure de leur électrification. Il y aura donc beaucoup d'inertie.

La décarbonation des engins passera aussi (autant) par la sobriété des dits engins ce qui suppose formation et mobilisation des collaborateurs, meilleure utilisation des matériels grâce à la data (beaucoup d'exposants positionnés sur ces sujets), amélioration technique des engins les rendant plus économes en énergie, l'ensemble engendrant en plus des gains de productivité.

Une attente vis-à-vis de la Fédération (et de la filière) et des pouvoirs publics pour l'affichage d'une stratégie de décarbonation.

CONGÉS PAYÉS

La loi DDADUE comprenant l'amendement gouvernemental relatif aux congés payés a été publié au Journal Officiel du 23 avril 2024 pour une entrée en vigueur le 24 avril 2024. A cet effet, un article va être publié très prochainement sur le site de la FNTP.

COMITÉ DE DIRECTION

Edith Le Cardinal-Cartier rejoindra les équipes de la FNTP le 13 mai prochain en qualité de Directrice de la Formation. Elle occupe actuellement le poste de Déléguée Emploi Formation pour les régions Auvergne Rhône Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur.

SUPPRESSION DE L'AIDE AU RECRUTEMENT POUR LES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

Le ministère du Travail a soumis à la consultation des partenaires sociaux un projet de décret qui supprime l'aide unique de 6 000 € versée aux entreprises pour le recrutement d'un salarié en contrat de professionnalisation. Le projet de décret prévoit que cette mesure s'appliquera pour tous les contrats signés à compter du 1^{er} mai 2024.

Cette mesure intervient dans un contexte de recherche d'économies lancée par le ministère de l'Économie, alors que cette aide unique avait été prolongée pour toute l'année 2024.

Une mesure qui surprend par la soudaineté de sa mise en application, qui risque de mettre un arrêt brutal aux recrutements de jeunes sur ce type de contrats par les entreprises. Une mesure qui n'est pas sans impact sur le modèle économique de certains de nos centres de formation.

En 2023, 1 820 contrats de professionnalisation TP avaient été engagés par Constructys, un chiffre en augmentation de 4 % par rapport à 2022.

Le MEDEF a fait part de son opposition à ce projet de décret, relayant en cela la position de la FNTP. À défaut d'obtenir un retrait de ce texte, le MEDEF demande un report de sa mise en œuvre. À ce jour, le texte n'est toujours pas publié.

Il est à craindre que cette mesure ne soit qu'un 1^{er} pas dans ce contexte de recherche d'économies.

Si le ministère du Travail a assuré qu'il n'y aurait pas de modification de l'aide à l'embauche pour les apprentis en 2024, rien ne laisse présager qu'elle ne sera pas remise en cause ou aménagée à compter de 2025 et que les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ne vont pas de nouveau être revus à la baisse.

OPPBTP

Un des points mis à l'ordre du jour de cette réunion concernait le déploiement des activités de l'OPPBTP

dans les départements et régions d'Outre-Mer (DROM). Ce déploiement comprend deux conseils de comités régionaux (CCR) :

- CCR Antilles-Guyane avec les départements - régions d'outre-mer de Guadeloupe, Martinique et Guyane ainsi que les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ;
- CCR Océan Indien avec les départements-régions d'outre-mer de La Réunion et de Mayotte.

Un projet de règlement intérieur était au débat ainsi que la mise en place de la cotisation de 0,11% au 1^{er} janvier 2025.

Les premiers échanges avec les DROM en particulier du côté Océan Indien font apparaître des difficultés économiques et un climat social tendu rendant impossible la mise en place immédiate de cette cotisation. La FNTP évoquera ce sujet avec la ministre du travail lors de la rencontre prévue début juin avec le Président Alain Grizaud.

CLUB 90

Comme vous le savez, le Club 90 ne manque pas d'activité et la gestion des réservations s'apparente parfois à un véritable casse-tête. Nous vous rappelons trois principes à respecter :

- Il vous est demandé, ainsi qu'à vos assistantes, de mentionner impérativement l'identité de vos invités dans le logiciel de réservation (en dehors des réservations de groupe). Ceci facilitera le travail du Club 90 dès l'arrivée de vos convives.
- Lors de votre réservation pour un repas, la salle demandée n'est en aucun cas garantie. Sandrine fera au mieux en fonction de l'ensemble des demandes mais le Grand Palais n'est pas duplicable.
- Nous vous remercions d'anticiper les éventuels régimes et allergies alimentaires, ceci évitera les commandes sur le pouce, et donc les repas qui terminent à la poubelle.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MAI

Les travaux préparatoires à cette journée se poursuivent avec notamment la construction de trois temps forts: une séquence politique, une séquence dédiée à l'Intelligence Artificielle et une séquence festive et conviviale en fin de journée.

REFONTE DU SITE INTERNET

Les formations ont eu lieu pour la première série interne FNTP : nous avons eu des retours très positifs. En deuxième quinzaine de mai, une grande part des contenus aura été intégrée et les Directions auront accès aux éléments pour modifier, compléter etc. En parallèle, nous poursuivons sur la formation des FRTP ces prochaines semaines. Nous consacrerons une séquence avec la DTE, visant à repenser le site Acteurs Pour la Planète autour des outils que nous avons développés à destination prioritairement des entreprises, de façon à travailler au mieux les synergies entre APLP et fntp.fr.

LE GROUPE BANQUE MONDIALE CRÉE UNE PLATEFORME UNIQUE DE GARANTIES

La Banque Mondiale constate que les transferts financiers vers les pays en développement ont fortement décliné depuis leur pic de 2014 (225 milliards de dollars) pour atteindre un niveau historiquement bas de 51 milliards en 2022. Ce déclin s'aggrave : pour 2023 le solde devrait être nul, et même négatif de 50 milliards pour 2024 (26 pays étaient déjà en solde négatif en 2022 ; ce devrait être le cas pour 44 pays en 2025). Cette situation résulte de quatre chocs successifs mais cumulatifs : Covid-19, conflit russo-ukrainien, hausse des taux, hausse des prix de l'énergie. Facteur aggravant, les devises des pays en développement se sont dépréciées par rapport au dollar et les investisseurs se retirent. Ces pays sont beaucoup moins endettés que ceux du G7, mais leurs taux d'emprunt sont beaucoup plus élevés.

Dans un pays en développement sur cinq, le service de la dette excède les financements externes ; en 2025, ce sera le cas d'un sur trois. L'aide au développement augmente, mais un cinquième de cette aide est dépensé au sein même des pays donateurs, et cette proportion croît : le Royaume-Uni consacre même déjà un tiers de son aide publique au développement à des dépenses intérieures. De plus, à partir de 2022, l'aide publique au développement s'est réorientée à hauteur d'un quart vers l'aide à l'Ukraine et vers le soutien aux réfugiés dans les pays donateurs.

Par ailleurs, l'accès des pays en développement aux marchés financiers extérieurs se restreint. Les prêts chinois à l'Afrique, par exemple, ont décliné de 70% entre 2016 (21 milliards de dollars) et 2022 (6,3 milliards). Simultanément, les besoins annuels de financement extérieur de ces pays augmentent (estimation pour 2030 : 1.000 milliards de dollars). Or, les financements privés ont diminué de moitié en cinq ans (256 milliards de dollars en 2017 contre 126 en 2022).

L'inversion des flux financiers prive les pays en développement des ressources nécessaires à la réalisation des infrastructures requises par l'accroissement de leur population, la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique. Pour ces pays, le désengagement des pays du G7 renforce l'attrait de la Chine, de la Russie et des pays du Golfe.

La Banque Mondiale doit augmenter ses financements sans dégrader sa notation. Pour cela, les pays du G20 doivent lui consentir des augmentations de capital et l'autoriser à mettre en garantie le capital non appelé. L'International Development Association (IDA) du Groupe Banque Mondiale est la première source de financements concessionnels pour les pays les plus pauvres (elle leur a consenti plus de 500 milliards de dollars de prêts et dons depuis 1960). Les pays donateurs devraient augmenter d'un quart leur contribution à l'occasion de la reconstitution triennale de 2024 de l'IDA (qui consacre 70% de ses financements à l'Afrique).

La mobilisation du secteur privé s'avérant très insuffisante, la Banque Mondiale a décidé de la stimuler en regroupant au sein d'une plateforme unique hébergée par MIGA (Multilateral Investment Guarantee Agency), à partir du 1^{er} juillet 2024, l'ensemble de ses 20 mécanismes de garanties, actuellement dispersés. L'objectif chiffré est le triplement du volume des garanties émises par le groupe d'ici 2030, pour atteindre 20 milliards de dollars par an. L'effet positif espéré sur la réduction des risques devait augmenter l'investissement privé dans les infrastructures, toujours dans l'optique des Objectifs de Développement Durable de 2030.

SEMAINE ACTEURS POUR LA PLANÈTE

Elle aura lieu du 17 au 21 juin et visera à mettre en valeur la façon concrète dont la profession des Travaux Publics est actrice pour la planète. Idée pour donner de la visibilité à cette notion d'acteurs, raconter des chantiers bas carbone, préservant la biodiversité ou répondant aux enjeux d'adaptation au changement climatique, en créant des posts pour LinkedIn, durant toute la semaine, sur le principe suivant : identifier 5 chantiers au niveau national, 20 x 5 chantiers au niveau régional, 17 x 5 chantiers au niveau des spécialités pour publier un post par jour. On aurait, potentiellement, ainsi 190 chantiers pour montrer une profession en action. Un descriptif de la proposition sera envoyé au réseau la semaine prochaine.

TP ACTU

Compte tenu de l'utilité de l'outil, notamment pour nos PME, Michel Garcia s'est proposé de reprendre, au moins à titre expérimental, la réalisation du document. La prochaine sortie est prévue pour la fin juin. Michel prendra donc contact avec l'ensemble des Directions pour récupérer les éléments d'actualité à communiquer et préparer le bulletin qui continuera d'être mis en page par Marine.